

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ /2025

Annaba le, 23/03/2025

A Mr : BENDJABALLAH TAREK
Cité 28 logts V5 N°176 Oued El Hadjer Didouche M. Constantine

OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.

Projet : Raccordement des clients à moderniser 19 Mai 56 Msan annaba/19MN23_SRO1

Bon de commande N° : 40 du 16/01/2025, ODS N° : 46/2025 du 16/01/2025

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 03/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 20/10/24, il a été constaté l'abondant du chantier et non réponses aux appels.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré.

Un délai de 02 jours vous ai accordés afin de remédier à l'ensemble des défaillances constatées et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat et l'inscription sur la liste noire d'Algérie Télécom des entreprises défaillantes.



2025 مارس 23

Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad